

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 juin 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/06/12

Date de la convocation	19 / 06 / 2023
	<u>Votes</u> : 23
Présents : 16	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra,

Etaient Absents : MM. ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme DAVIT Hélène à Mr LAMBERT Marcel
- Mme GAVINET Isabelle à Mme RICARD Christine
- Mme LABORDA Véronique à Mme AMMARI Hanane
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laëtitia à Mme LAMBERT Véronique
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Ancien caveau vinicole sis 20 route de la Clairette - Adoption d'un bail commercial

Monsieur le Maire rappelle que le caveau vinicole sis 20 route de la Clairette s'est libéré, « Clochers et Terroirs » a transféré son activité à Nébian.

A ce titre, il propose au conseil municipal de donner à bail le local dénommé « ancien caveau » situé 20, route de la Clairette à PAULHAN (section AB N° 928p) pour une activité non concurrentielle aux commerces du centre-ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de donner à bail le local dénommé « ancien caveau » situé 20 route de la Clairette à PAULHAN (section AB N° 928p) pour une activité non concurrentielle aux commerces du centre-ville,
-
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :